

MARCHE PUBLIC

N° 20263XOP

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Acheteur : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE RENNES

**11 allée de Beaulieu
CS 50837
35708 RENNES CEDEX 7**

Objet de la consultation :

**Acquisition d'un système de couplage MS/FTIR pour chambre de réaction
Anton Paar et thermobalance.**

**La procédure de consultation utilisée est la suivante : Procédure adaptée en application de
l'article L.2123-1 du Code de la commande publique**

Date et heure limite de remise des offres : Vendredi 28 aout 2026 à 12 heures

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 Objet

Le présent marché porte sur l'acquisition, l'installation et la mise en service d'un système de couplage MS/FTIR, i) adaptable à une chambre de réaction Anton Paar XRK900 au sein d'un diffractomètre de rayons X et, ii) compatible avec une thermobalance Netzsch STA 509 Jupiter. Le système inclut :

- Un spectromètre de masse quadrupolaire et un spectromètre Infrarouge à transformée de Fourier,
- les lignes de transfert adaptées pour assurer le couplage à chacun des instruments sus-cités,
- Les logiciels d'acquisition et de traitement des données

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Description de la procédure

La consultation est conduite sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique.

La participation à la consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement.

2.2 Décomposition de la consultation

Le présent marché n'est pas découpé en tranche.

Les caractéristiques des équipements sont définies dans le CCTP.

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.3 Contenu du prix

Le prix du matériel, objet du présent marché s'entend franco de port, d'emballage et de tous les frais, installation, montage, essai, mise en service, douane éventuellement, assurances et droits.

Il est réputé comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, ainsi que tous les frais afférents à l'emballage, à la manutention, au conditionnement, à l'assurance, au stockage, jusqu'au lieu de livraison et à l'installation.

Toutefois, en cas de modifications fiscales, les taxes seront facturées et réglées au taux applicable le jour de la livraison dans le délai contractuel.

Les risques afférents à l'expédition et au transport jusqu'au lieu de destination des matériels incombent au titulaire du marché.

Le marché est traité à prix ferme et définitif, non actualisable et non révisable.

2.4 Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 3 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des renseignements complémentaires au dossier de consultation. Les

candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 45 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 3. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de Consultation (RC) ;
- L'Acte d'Engagement (ATTRI1) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) ;

ARTICLE 4. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la société.

Le DCE est téléchargeable sur la plateforme des achats de l'Etat [PLACE] accessible à l'adresse INTERNET suivante (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les offres des entreprises seront de préférence rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les documents présentés par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

4.1 Contenu du dossier de candidature et offre

Les plis contiendront deux dossiers en rappelant le numéro de référence du marché cité en page de garde du présent document.

En application de l'article R.2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme du document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par la Commission européenne, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R.2143-3 (Plus de renseignements : <https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-espd>). Si le candidat présente sa candidature sous la forme d'un DUME, ce dernier devra être rédigé en français.

Conformément aux dispositions en vigueur à compter du 01/04/18 pour les acheteurs publics, l'ENSCR acceptera le DUME transmis par voie électronique (eDUME) à partir de la plateforme des marchés « PLACE », le mode de candidature décrit ci-après demeurant malgré tout utilisable.

Sauf en cas de remise d'une candidature par DUME, les soumissionnaires fournissent l'intégralité des pièces et des renseignements exigés ci-après.

Contenu du dossier « candidature » :

Les pièces suivantes devront être rédigées en langue française, datées et signées par la personne habilitée à engager le candidat.

- une lettre de candidature permettant d'identifier la personne habilitée à engager le candidat ; Les déclarations sur l'honneur du candidat ; (DC1)* ;
- les renseignements permettant d'évaluer l'expérience et les capacités professionnelles, techniques et financières (DC2)* ;
- si le candidat est en redressement judiciaire ou procédure équivalente à l'étranger, la copie du ou des jugements prononcés et la justification que le candidat est habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible de l'exécution du marché.
- une attestation d'assurance en responsabilité civile et professionnelle en cours de validité.
- les pièces mentionnées à l'article D8222-5 ou D8222-7 du code du travail datées de moins de 6 mois.
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

* Tous les documents notés DC1, DC2, cités dans le présent règlement de consultation peuvent être obtenus gratuitement sur le site du Ministère de l'économie et des finances :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Contenu du dossier « offre » :

Il contiendra les éléments suivants :

- l'Acte d'Engagement (ATTR1) complété, paraphé, daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise qui sera signataire du marché. La signature de l'acte d'engagement vaut acceptation du CCAP et du CCTP
- l'offre technique, commerciale et financière détaillant de façon précise :
 - La nature des équipements proposés ;
 - Le détail financier de l'offre ;
 - Les conditions de la mise en œuvre de la garantie constructeur ;
 - Tous les compléments d'information permettant de juger de la pertinence des choix effectués.

Le mémoire technique devra répondre à l'ensemble des éléments demandés dans le CCTP.

- le Relevé d'identité Bancaire

Nota : l'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue dans le CCAP, ils doivent le préciser dans l'Acte d'Engagement.

Nota 2 : Avant de procéder à l'examen des candidatures et des offres, si le Pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidats dont les garanties professionnelles et financières sont jugées insuffisantes seront éliminés.

4.2 Conditions de Remise des plis

Conformément aux dispositions de l'article L.2132-2 du code de la commande publique, la personne publique impose la transmission des offres par voie électronique suivant les dispositions ci-après.

Les candidats sont informés que suivant l'objectif de dématérialisation et de simplification des procédures relatives à la Commande Publique, LA SIGNATURE ELECTRONIQUE EST FACULTATIVE ET N'EST PAS EXIGEE dans le cadre de la présente consultation par la personne publique.

Les dossiers candidature et offre seront déposées sur la Plate-forme des achats de l'État [PLACE] accessible à l'adresse INTERNET suivante (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>
Les candidats trouveront sur le site www.marches-publics.gouv.fr « un guide utilisateur entreprise » ainsi qu'un dossier d'auto-formation téléchargeables qui précisent les conditions d'utilisation de la PLACE de marché interministérielle : <https://www.marches-publics.gouv.fr>, et notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques nécessaires au dépôt d'une offre dématérialisée.

Accompagnement et Assistance technique :

- accompagnement et Assistance technique : Le service de support technique de la PLACE est ouvert de 9h00 à 19h00 les jours ouvrés et répond aux candidats par système de ticket disponible sur la plateforme.

- des consultations de tests sont disponibles dans l'onglet : « se préparer à répondre » ;
- des guides d'utilisation et modules d'autoformation sont disponibles dans le menu Aide.

La transmission des offres par voie électronique doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique avant la date limite indiquée au présent Règlement de Consultation.

Afin d'éviter des blocages liés aux logiciels, **le format PDF est souhaité.**

Le candidat est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe",
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros",

Les fichiers de type bordereaux des prix unitaires à renseigner par le candidat devront en revanche conserver le format Excel.

Les candidats s'assureront avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le candidat par un anti-virus. En effet, la réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre.

5.1 Elimination des offres

Le pouvoir adjudicateur élimine :

- les offres ne comportant pas les documents exigés dans le contenu des offres (article ci-dessus),
- les offres inappropriées au sens de l'art. L2152-4 du Code de la commande publique ainsi que les offres irrégulières (L2152-2) ou inacceptables (L2152-3)
- les offres qualifiées d'anormalement basses, au sens de l'art. L2152-5 du Code la commande publique après avoir demandé par écrit les précisions qu'il juge utiles et vérifié les justifications fournies (selon l'art. L2152-6).

Est inappropriée une offre sans rapport avec le marché parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur qui sont formulés dans les documents de la consultation.

Une offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.

Une offre est inacceptable si les conditions qui sont prévues pour son exécution méconnaissent la législation en vigueur, ou dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

5.2 Critères de jugement des offres

Critères	Pondération
Prix de l'équipement	30 pts
Solution technique envisagée pour le transfert des gaz vers les analyseurs	25 pts
Solution permettant la synchronicité des données	5 pts
Caractéristiques techniques du système (système de transfert et spectromètres)	25 pts
SAV, Formation	15 pts

Le critère prix sera analysé selon la formule suivante :

Note = (Offre la moins disante / Offre analysée) x 30

Conformément à l'article R. 2152-6 du Code la commande publique, les offres seront classées par

ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution. L'offre la mieux classée est provisoirement retenue.

Dans le cas où une ou plusieurs offres jugées les plus intéressantes présentent des imprécisions, il pourra être demandé aux candidats de préciser ou compléter la teneur de leur offre.

ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 3 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite en cliquant sur le lien "Poser une question" qui se trouve dans le bloc "2 - Questions" de la plateforme PLACE et dont le guide d'utilisation est téléchargeable dans la rubrique « Aide » de la plateforme.

En cas d'indisponibilité de celle-ci et au vu de la période de congé estivale, les candidats seront invités à transmettre leurs demandes par mail à :

Renseignements administratifs : Ronan Poussin, responsable financier de l'ENSCR Courriel : ronan.poussin@ensc-rennes.fr	Renseignements techniques : Thierry Bataille, Chercheur Courriel : thierry.bataille.1@ensc-rennes.fr
--	--